



DÉCISION

fixant la composition de la commission de recrutement réservé sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type opérateur logistique, au titre de l'année 2018, organisé par le CROUS de Reims

Le directeur général par intérim du CROUS de Reims

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

VU le décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 modifié relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C et fixant les conditions générales d'organisation de ces recrutements en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

VU l'arrêté du 11 juin 2013 fixant les règles d'organisation générale, la composition des jurys et la nature des épreuves des recrutements réservés pour l'accès à certains corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation ;

VU l'arrêté du 18 mars 2019 fixant au titre de l'année 2018 le nombre et la répartition de postes offerts aux recrutements réservés sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation ;

DÉCIDE

Article unique : La commission pour le recrutement réservé sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type opérateur logistique, au titre de l'année 2018, organisé par le CROUS de Reims est composée ainsi qu'il suit :

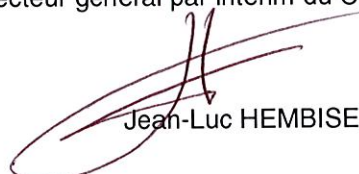
Monsieur Bruno DEHEN, attaché principal d'administration de l'Etat, président, centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Reims.

Madame France CHATOUX-LECLERCQ, attachée principale d'administration de l'Etat, membre, centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Reims.

Monsieur Christophe SCHLIENGER, attaché d'administration hors classe de l'Etat, membre, rectorat de Reims (lycée Franklin Roosevelt de Reims).

Fait à Reims, le 18 juin 2019

Le directeur général par intérim du CROUS de Reims


Jean-Luc HEMBISE